

# ENEDIS : MESURES SALARIALES 2026

*La Direction d'ENEDIS abandonne-t-elle toute volonté de reconnaissance de fidélisation des agents et d'attractivité des métiers ?*

Après une décision unilatérale de branche de ne couvrir par une hausse du SNB de seulement 0,5% une inflation annoncée à 1% minimum pour cette année, **la direction d'ENEDIS ne compte visiblement pas reconnaître non plus le professionnalisme de ses salariés !**

Dans un monde socialement juste, l'inflation devrait être couverte entièrement par notre Salaire Nationale de Base (base de salaire commune à toutes les entreprises des IEG) et les négociations salariales d'entreprise ne devraient, elles, ne concerner que la reconnaissance de l'engagement, des montées en compétences et de l'expertise acquise au fil du temps par les agents.

Mais les chiffres parlent d'eux-mêmes :

**Environ 28.250 NR pour plus de 38.000 agents. Le compte n'y est pas !**

Cette nouvelle séance de négociation du 10 décembre 2025 confirme le désaveu de la direction par rapport à ses propres discours sur **l'attractivité des métiers et la fidélisation**. Proposer une augmentation de 1,7 % de la masse salariale seulement (contre 1,8 % l'année dernière) pour financer les NR/GF 2026 : **Un aveu d'abandon d'agents à qui l'entreprise demande pourtant toujours plus.**

Non seulement la direction refuse de reconnaître comme il se doit ses salariés mais en plus **elle rompt le dialogue social en refusant une nouvelle séance de négociation !**

**Avec cette proposition, nombreux seront ceux qui resteront une fois de plus sur le bas-côté ne touchant ni NR, ni GF, ni échelon d'ancienneté...**

Les agents du service public de l'électricité méritent mieux que ça. Ils ne peuvent se contenter des miettes, exigeons une reconnaissance à la hauteur de notre engagement !

**La CGT, avec l'intersyndicale, demande à la direction d'ENEDIS de revenir à la raison en renouant un dialogue social apaisé par une nouvelle séance de négociation dès la semaine prochaine.**

**Pour la CGT c'est à minima 38.000 NR (2.3%) pour les mesures de reconnaissance du professionnalisme minimum et 1 NR automatique pour tous, pour couvrir le retard pris sur le coût de la vie ces 10 dernières années.**

N  
É  
G  
O  
C  
I  
A  
T  
I  
O  
N